



---

## Quelques informations utiles – septembre 2012

### Travailler à l'OSUI

---

L'Office Scolaire Universitaire International est une association créée par la Mission Laïque Française pour gérer des établissements scolaires au Maroc. Tous ces établissements sont homologués.

### Établissements :

---

- CASABLANCA : [www.lyceemassignon.com](http://www.lyceemassignon.com) groupe scolaire Louis MASSIGNON 3000 élèves sur 4 sites

Sites 1 & 2 : école – site de Mers Sultan et site d'Aïn Sebàa

Site 3 : collège-lycée à Aïn Sebàa

Site 4 : école – site du Val d'Anfa

- RABAT : groupe scolaire André MALRAUX Ecole + collège – lycée

Site des Orangers : école cycle 1 & 2

Site des Zaërs : école cycle 3 + collège-lycée

- MARRAKECH : Groupe scolaire MAJORELLE Ecole + collège
- EL JADIDA : groupe scolaire CHARCOT Ecole + collège – lycée
- ESSAOUIRA : Ecole
- AGADIR : Lycée français d'Agadir Ecole + collège – lycée
- TANGER : groupe scolaire Le Détroit Ecole + collège – lycée
- LAAYOUNE et DAKHLA : écoles créées en septembre 2012

L'Agence comptable OSUI (à Casablanca sur le site de Mers Sultan) gère financièrement tous ces établissements.

Ces écoles sont financièrement autogérées. Aucune subvention de l'État français, seuls les frais de scolarité permettent le fonctionnement de chaque établissement.

Les enseignants qui y travaillent sont des personnels détachés (titulaires français), des personnels en contrat local, des enseignants d'arabe mis à disposition par le ministère marocain de l'Education.

Les élèves accueillis sont à très forte majorité marocains. Les quelques français scolarisés sont souvent les enfants du personnel.

# Personnels enseignants détachés

---

Les personnels détachés sont titulaires de la fonction publique française (instituteurs, PE, certifiés, agrégés, CPE). Ils sont recrutés par la Mission Laïque Française après consultation de la Commission Consultative Paritaire (CCP MLF) qui présélectionne les candidats en fonction du barème et du profil du poste.

C'est le chef d'établissement qui, in fine, choisit les candidats parmi les présélectionnés.

*Le SNES et le SNUipp sont contre ce choix définitif qui repose sur le proviseur. Les entretiens mis en place cette année, en cours de mouvement, ne révèlent rien sur le fond de la qualité professionnelle des candidats.*

L'avis définitif de recrutement n'intervient qu'après l'avis de l'IA ou du rectorat d'origine qui autorise le départ.

- **Contrats de travail :**

Les contrats signés entre le professeur et le directeur général de la MLF sont de 3 ans, renouvelable une fois pour ceux signés depuis le 1 /09 /2010.

*Le SNES et le SNUipp revendiquent que le contrat soit à tacite reconduction, sans limite de temps pour tous les collègues.*

Le contrat garantit les conditions de travail de la fonction publique française, ce qui implique l'application des mêmes règles concernant l'avancement, les obligations de service, les congés, le temps de travail, le droit de grève...

- **Rémunération :**

Se référer à la fiche financière (en ligne sur le blog du SNUipp MAROC et sur le site du SNES MAROC)

Valeur du point d'indice MLF : + 0,48% par rapport au point d'indice fonction publique

60% du traitement est versé en France, 40% au Maroc. Cette répartition peut être modifiée sur demande. Le salaire de juillet peut être versé intégralement en euros, sur demande auprès du gestionnaire.

*Le SNES et le SNUipp ont obtenu que tous les professeurs reçoivent leur fiche financière actualisée à chaque rentrée.*

- **Imposition :**

Impôts sur le revenu à déclarer en France auprès du centre des non-résidents.

- **Scolarisation des enfants :**

Les enfants des personnels détachés sont scolarisés gratuitement à l'OSUI.

*Le contrat de travail ne le mentionne pas actuellement.*

Inscription des enfants en ligne sur le site du SCAC MAROC [www.ambafrance-ma.org/efmaroc](http://www.ambafrance-ma.org/efmaroc)

- **Formation continue**

Participation aux stages du Plan de formation AEFÉ.

- **Inspections / Notation pédagogique**

Au primaire : inspection par l'IEN de la zone AEFÉ Maroc en résidence à Rabat

Au secondaire : Les collègues s'étonnent que les inspecteurs qui viennent dans les établissements AEFÉ n'en profitent pas pour venir à l'OSUI.

Des missions d'inspection par discipline sont programmées par la direction générale de la MLF, en lien avec une académie partenaire (POITIERS).

- **Notation administrative**

Annuelle pour tous les collègues : note sur 20 pour ceux du primaire, note sur 40 pour ceux du secondaire.

En cas de contestation, le SNES et le SNUipp ont obtenu la possibilité que soient étudiées en CCP MLF les demandes de recours.

**Pour les autres sujets intéressant les collègues détachés,  
voir les comptes-rendus des dernières commissions consultatives paritaires  
en ligne.**

Site du SNUipp MAROC <http://snuippmaroc.blog4ever.com>

Site du SNES MAROC [www.snesmaroc.org](http://www.snesmaroc.org)

# Personnels enseignants en recrutement local

Recrutement sur dossier et sur décision du chef d'établissement.

La commission consultative paritaire locale CCPL de l'OSUI est l'instance de concertation entre les personnels en recrutement local et la direction de l'OSUI.

Elle a un rôle consultatif sur les rémunérations, les grilles d'avancement, la formation continue, les contrats...

Ses membres sont élus pour 3 ans. Un représentant des enseignants (ainsi qu'un représentant des personnels ATOS) par établissement y siège.

- **Rémunération**

Avancement et rémunération conformément à la grille d'avancement acceptée en CCPL

La nouvelle grille des salaires a pris effet au 1<sup>er</sup> septembre 2011. Tous les personnels concernés ont reçu un avenant à leur contrat. **Il ne peut y avoir de rétroactivité de cette mesure qui a permis un passage plus rapide d'un échelon à un autre. Les collègues recrutés avant 2005 seront restés ainsi plus longtemps aux 3<sup>e</sup> et 4<sup>e</sup> échelons que leurs nouveaux collègues.**

**Enseignants :**

Echelon	1er	2ème	3ème	4ème	5ème	6ème	7ème	8ème	9ème	10ème
Durée	3 ans	3 ans	4 ans	4 ans	5 ans	5 ans	3 ans	3 ans	3 ans	
Indice 1 <sup>ère</sup> cat	584	597	626	655	720	792	810	830	850	870
Indice 2 <sup>ème</sup> cat	438	449	470	490	540	594	610	630	650	670

**Rappels / Au 1<sup>er</sup> septembre 2011 :**

La bonification d'ancienneté (2 mois à la discrétion du chef d'établissement) est supprimée, mais ceux qui l'avaient obtenu garde bien évidemment ce bénéfice.

Les personnels nationaux et étrangers tiers avec un diplôme d'état bac +5 passent de deuxième catégorie en première.

La prime d'ancienneté est conservée.

La prime annuelle (CDI seulement) a été de 4000 Dh en décembre 2011, sera de 5000 Dh en décembre 2012 et 6000 Dh en décembre 2013.

L'Agence comptable confirme que les collègues peuvent être reclassés dans un échelon supérieur s'ils ont enseigné précédemment en France ou dans des écoles conventionnées ou homologuées. **Plusieurs collègues nous ont signalé que cela n'était pas le cas. Ne pas hésiter à prendre contact avec nous pour envisager une action commune.**

- **Scolarisation des enfants :**

Les enfants des personnels en recrutement local sont scolarisés gratuitement à l'OSUI. (depuis le 1/09/2011)

- **Revendications concernant les recrutés locaux :**

*Avec votre soutien, nous porterons les revendications suivantes :*

*Pour une inscription sur les contrats de travail du principe de gratuité de la scolarité et des avantages en nature de certaines catégories de personnel (repas, prime de transport) afin d'en assurer la pérennité.*

*Pour une revalorisation régulière de la grille salariale de tous les recrutés locaux.*

*L'accès à la scolarité pour TOUS les enfants de collègues de l'OSUI, en particulier pour ceux qui ne peuvent y entrer par le biais de la petite section : il y a là une injustice énorme entre les collègues au sujet de laquelle nous ne cessons d'interpeller la direction.*

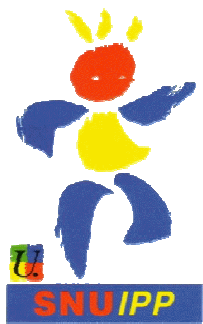
*La prise en compte réelle, pour l'échelon et donc le salaire, de l'ancienneté d'enseignement dans d'autres écoles homologuées : de trop nombreux collègues, qui ont donné des justificatifs, débutent à l'OSUI à l'échelon le plus bas.*

*Le droit à la formation continue, sur les heures de service, pour tous les personnels, non enseignants notamment. Ils sont, actuellement, les grands laissés pour compte du dispositif de formation.*

*La diffusion des postes vacants à l'OSUI dans tous les établissements du réseau (affichage).*

*La priorité de recrutement dans une autre école de l'OSUI (mouvement interne) par rapport à d'autres candidats.*

*Une présence des organisations syndicales au sein de l'instance CCPL OSUI parce que, toute l'année, ils informent les collègues et mutualisent les demandes, questions et problèmes des différents établissements.*



## Collègues du primaire à l'OSUI :

Correspondant OSUI Maroc:

Vincent GOMET - Ecole Massignon (Anfa) [osui@snuippmaroc.org](mailto:osui@snuippmaroc.org)

Secrétaire SNUipp Maroc: François LE FLOC'H [secretaire@snuippmaroc.org](mailto:secretaire@snuippmaroc.org)

Site du SNUipp MAROC <http://snuippmaroc.blog4ever.com>



## Collègues du secondaire à l'OSUI:

[osui@snemaroc.org](mailto:osui@snemaroc.org) [akim.bennis@laposte.net](mailto:akim.bennis@laposte.net)

Akim BENNIS & Anne GOMET Lycée Massignon - Casablanca

Site du SNES MAROC [www.snesmaroc.org](http://www.snesmaroc.org)

### Qu'est-ce que la FSU ?

En France, la fédération syndicale unitaire (F.S.U.) est la première organisation de la fonction publique d'Etat. A l'origine, la FSU est une fédération syndicale constituée de syndicats nationaux généraux, de secteurs ou de métiers relevant du champ de l'éducation, de la jeunesse et des sports, de la recherche, de la culture et de la justice. Aujourd'hui, elle est présente dans les trois fonctions publiques : Etat, territoriale et hospitalière. Elle compte 163 000 adhérents.

### **La FSU a pour objectif de promouvoir :**

- l'étude et la défense des intérêts matériels et moraux des personnels actifs et retraités,
- l'entente et le rapprochement des diverses catégories.

La FSU défend les valeurs de démocratie, de laïcité dans tous ses aspects et toutes ses dimensions, de justice, d'égalité, de solidarité.

### **Elle rassemble divers syndicats notamment :**

- Le SNES, syndicat majoritaire chez les enseignants du 2<sup>nd</sup> degré
- Le SNUipp, syndicat majoritaire chez les enseignants du 1<sup>er</sup> degré
- Le SNEP, pour les collègues enseignant l'éducation physique

Et la MLF - l'OSUI dans tout ça ?

## **La FSU est majoritaire aux élections MLF**

**(élections 2012 : 50% des voix)**

La consultation, l'information de tous (*réunions d'information syndicale, affichages des comptes rendus...*), la défense de la qualité de nos enseignements (*moyens, statuts...*) sont les piliers de l'action des syndiqués de la FSU au sein de l'OSUI.